

AFFAIRE N°19 - Cession à Monsieur Guy LEFEVRE (maître-verrier) d'une portion de terrain de 2 500 m2.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Monsieur Guy LEFEVRE (maître-verrier) m'a adressé une demande tendant à obtenir la cession d'une parcelle de terrain de 2 500 m2 dans la région de Montgaillard, en vue d'y implanter un atelier artisanal et artistique.

L'installation de cet atelier présente un intérêt certain pour la commune puisqu'elle entraînera la création d'une activité culturelle intéressante.

La superficie nécessaire pourrait être distraite de l'ex-terrain CLAIN, situé à Montgaillard, à raison de 400 F CFA (soit 8,00 F) le m2 correspondant sensiblement au prix d'acquisition par la municipalité.

La cession porterait sur la somme globale de 1 000 000 F CFA (soit 20 000,00 F) acceptée par l'acquéreur.

Compte-tenu de l'intérêt local certain que présente la création de cette industrie, j'estime que cette aliénation pourrait se faire, dans le cadre des dispositions de l'article 11 de l'arrêté ministériel du 1er septembre 1955.

Je vous demande, en conséquence, de m'autoriser à diligenter la procédure d'aliénation de ce terrain, aux conditions fixées ci-dessus.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. FERRERE - Combien avons-nous payé le m2 ?

LE MAIRE - Même prix. Tout est viabilisé.

M. PICARD - Si Monsieur LEFEVRE cesse ses activités, il aura fait une belle affaire.

LE MAIRE - Il y a une clause de retour. Si les activités cessent, la Commune reprend le terrain. Nous ne vendons aucun terrain si sa destination n'est pas respectée. Une patente fait vivre une commune. Beaucoup d'industries ont quitté Saint-Denis pour aller s'installer ailleurs. Au lieu que ce soient les industries qui paient les dépenses de Saint-Denis, ce seront les habitants. Pour éviter ceci, il faut favoriser l'installation d'industries, et pour que les recettes d'une commune soient bien équilibrées, il faut qu'il y ait autant de patentes industrielles et de patentes commerciales que de contributions mobilières et immobilières. Or, pour que ces industries s'installent, il faut qu'elles aient des conditions meilleures qu'ailleurs. Ce que vous croyez être une perte est en fait un gain.

M. BOURHIS - Récemment, j'étais dans une ville de l'Ouest, le Secrétaire de Mairie me disait que la Mairie offre gratuitement des terrains à toutes les industries qui veulent s'implanter dans leur commune.

LE MAIRE - Saint-Pierre par exemple offre gratuitement des terrains aux industries. Nous, nous sommes obligés de chercher des terrains. Nous avons déjà prévu une zone d'activité à Montgaillard et une à Patates à Durand.

De plus, ces implantations entraînent la création d'emplois nouveaux.

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE. *Vu*
Saint-Denis, le 28
juillet 1905
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé: S. P. FAOUST
Pour copie certifiée conforme
de Directeur des Finances et
des Collectivités Locales
P. GIARD